

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1224

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

7 septembre 1995 – n° 1224  
Hebdomadaire romand  
Trente-deuxième année

## Un départ qui doit en cacher d'autres

Otto Stich est parti comme il est venu, par surprise. Imposé aux socialistes par la majorité bourgeoise de l'Assemblée fédérale, à la suite d'une peu reluisante cabale nocturne et pour contrer l'entrée de la première femme au gouvernement, il s'en va sans crier gare. On s'attendait bien sûr à son départ; son âge et sa longue présence au Conseil fédéral justifiaient une retraite bien méritée. Mais quant à jeter l'éponge à trois semaines des élections fédérales et deux mois avant le renouvellement de l'exécutif, il y a un pas. En tacticien chevronné, Otto Stich a osé le franchir. En effet, la justification plausible de sa démission-surprise – refus de défendre un budget inacceptable – n'exclut pas le calcul: coincer le camp bourgeois en empêchant toute velléité de remettre en question la formule magique, et donc assurer le siège socialiste; ou, dans le cas contraire, ériger les socialistes en victimes de l'arrogance de la droite et les faire bénéficier d'un bonus électoral certain.

Déjà les médias se passionnent pour la succession et valsent les noms des papables. Prétexte rêvé pour délaissier une campagne électorale terne, toujours prête à dérapier sur le thème facile de la xénophobie; une possibilité inespérée de retrouver ce léger frémissement de la passion que s'autorise le système politique suisse à ces occasions, lui d'ordinaire si austère, si lisse.

Pourtant le coup du ministre des finances risque bien de détourner l'attention de l'essentiel. Non pas la recomposition politique du Conseil fédéral, comme le croient les tenants d'un gouvernement plus homogène, lisez débarrassé de l'hypothèque socialiste. Dans un régime de démocratie directe, il est tout bonnement sot de rêver à améliorer l'efficacité de l'autorité exécutive en excluant un partenaire important. Non, ce dont il s'agit, c'est bien des conditions de fonctionnement de cet exécutif.

Otto Stich a décidé de partir sans en débattre préalablement ni avec ses collègues ni avec son parti. Solitaire et têtue jusqu'au bout. Or une vacance unique, quand on sait la somme des critères (domicile, parti, langue, région) auxquels devra satisfaire le ou la nouvelle élue-e,

restreint considérablement le choix de l'Assemblée fédérale. Des départs simultanés auraient élargi ce choix et facilité une redistribution des départements. Certes le magistrat soleurois n'a fait que se conformer à un usage établi: un conseiller fédéral choisit librement la date de sa démission; son parti ne lui force pas la main pas plus que le parlement ne lui retire sa confiance.

Or, aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin des meilleurs au Conseil fédéral; non pas les plus brillants et les plus bardés de diplômes, mais celles et ceux qui manifestent une capacité élevée de travail, de conduite d'une administration, de vision prospective, de négociation et de communication, une volonté de travailler en équipe. Sur la base de ces exigences, on serait en droit de souhaiter le renouvellement de plus de la moitié du Conseil fédéral en décembre prochain. Il n'est plus tolérable que le gouvernement se constitue aléatoirement, au gré de départs imprévisibles et selon des critères limitatifs tels qu'ils n'offrent pas une garantie suffisante de qualité. L'intérêt personnel des conseillers fédéraux et celui de leur parti doivent faire place à l'intérêt public.

A cet égard, la fonction et la responsabilité des partis gouvernementaux sont aussi importantes que négligées. Pourquoi les formations politiques les plus importantes ne se concerteraient-elles pas, ainsi qu'avec leurs représentants à l'exécutif, pourquoi ne feraient-elles pas comprendre à leurs élus que le temps est venu de passer la main? Il s'agirait aussi, pour les partis gouvernementaux, de travailler plus activement et plus régulièrement à la définition de priorités et de solutions communes.

L'érosion régulière des partis gouvernementaux au fil des législatures n'a pas d'autre cause que la perception par l'électorat de cette permanente démission. Et ce ne sont pas les tentatives, à gauche comme à droite, de durcir les positions et de singer les extrêmes qui renverseront la tendance. A tous ces titres, le départ d'Otto Stich devrait signifier la fin d'une époque.

JD